
***LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CODE USSD OU
D'AGREMENT DE FOURNISSEUR DE SERVICE NUMERIQUE OU SERVICE A VALEUR
AJOUTEE (SVA)***

1. La demande adressée au Directeur Général de l'ARPT ;
2. La copie du reçu de paiement des frais de dossier ;
3. Les formulaires de demande de Code USSD et d'agrément de fournisseur de service numérique ou SVA remplis, signés et cachetés ;
4. La copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la société ;
5. L'extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois du représentant légal de la société ;
6. Le statut de la Société ;
7. Le registre de commerce (RCCM) ;
8. Le certificat de domiciliation bancaire ;
9. Les copies des documents relatifs aux ressources préalablement attribuées (s'il y a lieu) ;
10. La copie de l'agrément ou autorisation de l'activité exercée par le demandeur délivré par l'autorité compétente.

NB : Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération .A cet effet, l'ARPT notifiera par écrit ou par voie électronique, les pièces ou informations complémentaires qui doivent lui être communiquées. La date de la demande prendra effet à compter du dépôt des compléments des dossiers.